Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié en ligne le 04/04/2024



ID: 040-244000865-20240328-20240328D02J7-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD SÉANCE DU 28 MARS 2024 À 18 HEURES 30 SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :

en exercice : 58 présents : 38

absents représentés : 18 absents excusés : 2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 20 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents:

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Alexandrine AZPEITIA, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Emmanuelle BRESSOUD, Véronique BREVET, Pascal CANTAU, Valérie CASTAING-TONNEAU, Géraldine CAYLA, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Dominique DUHIEU, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHE, Isabelle LABEYRIE, Pierre LAFFITTE, Alexandre LAPÈGUE, Marie-Thérèse LIBIER, Aline MARCHAND, Élisabeth MARTINE, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Jean-François MONET, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Jérôme PETITJEAN, Alain SOUMAT, Serge VIAROUGE, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :

M. Henri ARBEILLE a donné pouvoir à M. Gilles DOR, M. Jean-Luc ASCHARD a donné pouvoir à Mme Françoise AGIER, Mme Armelle BARBE a donné pouvoir à Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Magali CAZALIS a donné pouvoir à M. Alexandre LAPEGUE, Mme Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à M. Pascal CANTAU, M. Jean-Luc DELPUECH a donné pouvoir à Jacqueline BENOIT-DELBAST, M. Bertrand DESCLAUX a donné pouvoir à M. Benoît DARETS, M. Séverine DUCAMP a donné pouvoir M. Mathieu DIRIBERRY, Mme Florence DUPOND a donné pouvoir à M. Alain SOUMAT, M. Patrick LACLÉDÈRE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, M. Cédric LARRIEU a donné pouvoir à Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Mme Isabelle MAINPIN a donné pouvoir à Mme Isabelle LABEYRIE, M. Éric LAHILLADE a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, M. Philippe SARDELUC a donné pouvoir à Mme Elisabeth MARTINE, M. Christophe VIGNAUD a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE.

Absents excusés: Messieurs Lionel CAMBLANNE, Olivier PEANNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Régis DUBUS.

OBJET : FINANCES COMMUNAUTAIRES - REPRISE PAR ANTICIPATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023 AU BUDGET

PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE



ID: 040-244000865-20240328-20240328D02J7-DE

Conformément à l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, au 31 janvier, avant même l'adoption du compte de gestion et du compte administratif. Ainsi, l'organe délibérant peut, au titre de l'exercice clos N-1, procéder à la reprise anticipée des résultats de cet exercice.

Lors du vote du compte administratif, avant le 30 juin 2024, les résultats seront définitivement arrêtés et le conseil communautaire devra, si les résultats définitifs font apparaître une différence avec les montants repris par anticipation, procéder à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire.

La reprise des résultats de l'exercice 2023 par anticipation est destinée à la couverture des besoins de financement du budget primitif 2024.

Afin de satisfaire aux exigences de la nomenclature M4, cette reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public, accompagnée d'un tableau des résultats de l'exécution du budget 2023 visé par le comptable public et de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Il est proposé l'affectation anticipée du résultat ci-dessous pour le budget annexe « Photovoltaïque » :

<u>Informations préalables</u>:

Solde d'exécution d'investissement 2023	- 43 104,18	
Solde Restes à réaliser au 31/12/2023	- 1 356 895,82	
<u>Capacité</u> de financement section d'investissement	- 1 400 000,00	

Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement :

ésultat de fonctionnement 2023	29 153,97
→ Report en fonctionnement (R002)	29 153,97
→ Affectation au R1068 - recette investissement	0.00

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11 et R. 2311-12;

CONSIDÉRANT les résultats de l'exercice 2023 et la possibilité de les reporter, par anticipation, sur le budget primitif 2024 pour couvrir des besoins de financement ;

décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- d'approuver les tableaux des résultats de l'exécution du budget annexe « Photovoltaïque »,
- de reporter, par anticipation, les résultats 2023 sur le budget primitif 2024, tels que décrits sur les tableaux annexés à la présente,
- de s'engager, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2024, à procéder à leur régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et avant la fin de l'exercice,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois

Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud Séance du 28 mars 2024 Délibération n° 20240328D02J7

Envoyé en préfecture le 04/04/2024 Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié en ligne le 04/04/2024 ID: 040-244000865-20240328-20240328D02J7-DE devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmis le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Pour extrait certifié conforme À Saint-Vincent de Tyrosse, le 28 mars 2024

déposée via le site www.telerecours.fr.

Le président,

RESTES A REALISER 2023 BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

	DEPENS	SES		
	Super-opération Opération	PAS DE SUPER OPERATION PAS D OPERATION		
	Nature	BP 2023	Réalisé 2023	RAR 2023
	2313 CONSTRUCTIONS	1 400 000,00	43 104,18	1356895,82
Total	Total Opération PAS D OPERATION	1 400 000,00	43 104,18	1 356 895,82
Total	Total Super-opération PAS DE SUPER OPERATION	1 400 000,00	43 104,18	1 356 895,82
	TOTAL DEPENSES	1 400 000,00	43 104,18	1 356 895,82
	RECETT	ES		
	Super-opération Opération	PAS DE SUPER OPERATION PAS D OPERATION		
	Nature	BP 2023	Réalisé 2023	RAR 2023
	1315 GROUPEMENTS DE COLLECTIVITE	1 400 000,00	0,00	0
Total	Total Opération PAS D OPERATION	1 400 000,00	0,00	0,00
Total	Total Super-opération PAS DE SUPER OPERATION	1 400 000,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES	1 400 000,00	0,00	0,00

Fait à Saint Vincent de Tyrosse le 10/01/2024

Jean Claude Daulouede

Le vice Présideny,

ID: 040-244000865-20240328-20240328D02J7-DE

RESULTATS BUDGETAIRES PREVISIONNELS DE L'EXERCICE 2023

PHOTOVOLTAIQUE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES Prévisions budgétaires Recettes nettes	1 400 000,00	30 000,00 30 494,68	1 430 000,00 30 494,68
DEPENSES Prévisions budgétaires Dépenses nettes	1 400 000,00 43 104,18	30 000,00 1 340,71	1 430 000,00 44 444,89
RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2023	-43 104,18	29 153,97 / -	13 950,21

INVESTISSEMENT FONCTIONNEMENT	Résultat prévisionnel 2023 -43 104,18 29 153,97	Résultat restes à réaliser -1 356 895,82	Résultats prévisionnels globaux 2023 -1 400 000,00 29 153,97
RESULTAT	-13 950,21	-1 356 895,82	-1 370 846,03

SGC Saint Vincent de Tyrosse BP 54 6 Aliée des Magnolias 40230 ST VINCENT DE TYROSSE

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié en ligne le 04/04/2024

ID: 040-244000865-20240328-20240328D02J7-DE

Nº CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 040029

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE

ETABLISSEMENT : PHOTOVOLTAIQUE - CC MACS

Résultats budgétaires de l'exercice

60021 - PHOTOVOLTATOUE - CC MACS

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES		30 000,00	1 430 000,00
Prévisions budgétaires totales (a)	1 400 000,00	11 104,95	11 104,95
Titres de recette émis (b)		11 104,95	
Réductions de titres (c)		THE ENGINEERING WINDS AND THE RESIDENCE OF THE PROPERTY OF THE	11 104,95
Recettes nettes (d = b - c)		11 104,95	11 104,75
DEPENSES			1 430 000,00
Autorisations budgétaires totales (e)	1 400 000,00	30 000,00	
Mandats émis (f)	43 104,18	2 218,40	45 322,58
		877,69	877,69
Annulations de mandats (g)	43 104,18	1 340,71	44 444,89
Depenses nettes (h = f - g)	43 104,10	2 227,13	
RESULTAT DE L'EXERCICE		0.201.01	
(d - h) Excédent		9 764,24	33 339,94
(h - d) Déficit	43 104,18		33 339,94

SGC Saint Vincent de Tyrosse BP 54 6 Aliée des Magnolias 40230 ST VINCENT DE TYROSSE

21/